

L'avenir de l'ostréiculture

Les apprentis en alternance ont reçu leur livret maritime au lycée de la Mer et du Littoral.

Après une classe de seconde ou un BEP, les étudiants peuvent s'orienter vers un baccalauréat professionnel Cultures marines en alternance grâce au Centre de formation professionnelle et de promotion des adultes Cfppa. Leur apprentissage dure alors deux ans avec des périodes alternées et ils reçoivent, au cours de la deuxième année, leur Livret professionnel maritime ou "Seaman-book" qui les suivra ensuite pendant toute leur vie professionnelle.

La directrice du Cfppa, Marianne Perez, a remis leurs livrets à six étudiants le 16 janvier devant leurs familles, leur équipe enseignante et leurs maîtres d'apprentissage. Lucas, Pierrick, Clément, Aurélien, Alexandre et Martial sont de futurs ostréiculteurs, salariés ou chefs d'entreprise et pourront pendant leur carrière consigner sur leur livret leur permis bateau, les visites médicales, embarquements et autres

informations nécessaires à l'exercice de leur profession.

Après leur avoir remis les livrets, Marianne Perez s'est adressée aux nouveaux marins : "Je vous souhaite la réussite dans votre future profession. Faites honneur à vos employeurs et à vos formateurs", a-t-elle déclaré devant des parents émus et des employeurs et formateurs fiers de leurs rôles. Les échanges se sont poursuivis autour du rafraîchissement qui a conclu cette cérémonie. ■

G.R.

Une évidence

Comme ses cinq camarades de la promotion 2017, Lucas se destine à l'ostréiculture. Il suit sa formation en alternance au sein des établissements Aubrière sur l'île d'Oléron, et pour chaque apprenti c'est une évidence : "Pour moi, mon avenir est dans l'ostréiculture depuis la classe de troisième".



Leur livret ne les quittera plus jusqu'à leur retraite.

© G.R.